

**Introduction de la déclaration d'intégralité de bilan au sein des communes, des
bourgeoisies et des syndicats de communes**

Le récent épisode de détournement d'argent dans une bourgeoisie n'est pas sans rappeler d'autres cas similaires qui effritent la confiance de la population à l'égard des administrations publiques.

Quand bien même, le service des communes joue un rôle de haute surveillance par le biais de révisions notamment, ceci ne déresponsabilise pas pour autant les exécutifs et les organes de révisions respectifs. Notre collègue Jean-Marc Fridez est déjà intervenu en 2008 en déposant le postulat no 263 afin que les révisions de comptes soient exécutées par des personnes disposants de connaissances suffisantes en matière de comptabilité et de vérification de comptes communaux. A notre connaissance, ce postulat sera traité dans le cadre de la révision du décret sur l'administration financière des communes.

En amont, l'exécutif doit aussi s'assurer de la bonne gestion comptable et financière de son administration. Il existe différents outils pour y parvenir, la double-signature par exemple pour libérer les paiements, ainsi qu'un regard permanent des chefs de dicastères sur leurs comptes respectifs. Malheureusement, ceci n'est pas systématique dans toutes les communes.

Il appartient donc au Parlement d'uniformiser ces procédures puisqu'en finalité, ce sont les services de l'Etat qui doivent apurer les comptes des communes, des bourgeoisies et des syndicats de communes.

Ainsi, la liste de contrôles internes n'étant pas exhaustive et du ressort des autorités locales, nous prions le Gouvernement, afin d'induire ces contrôles :

- d'introduire la déclaration d'intégralité de bilan au sein des communes, des bourgeoisies et des syndicats de communes.

Delémont, le 1^{er} septembre 2010

AU NOM DU GROUPE LIBERAL-RADICAL

l'auteur :

Raphaël Schneider

[Signature]

Y. Gyser

J. Vifim

S. B.

[Signature]

W. B.

[Signature]

[Signature]

D. Schneider

H. Schneider